



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès

Tél. : 0 467 158 935

Fax : 0 467 158 951

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

681 chemin du Mas
de la Bedosse

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

**FESTIVAL RADIO FRANCE
OCCITANIE MONTPELLIER
LE CORUM
440 ESPLANADE CHARLES DE GAULLE
34000 MONTPELLIER**

**COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31.12.2019**



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

681 chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

**FESTIVAL RADIO FRANCE
OCCITANIE MONTPELLIER**

Le Corum
440, Esplanade Charles de Gaulle

34000 MONTPELLIER

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

681 chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

**FESTIVAL RADIO FRANCE
OCCITANIE MONTPELLIER**
Le Corum
440, Esplanade Charles de Gaulle
34000 MONTPELLIER

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FESTIVAL RADIO FRANCE OCCITANIE MONTPELLIER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve pour désaccord

Le paragraphe « faits marquants » de l'annexe expose l'existence d'un litige prud'homal et d'une condamnation en première instance par le Conseil de prud'hommes de Montpellier en date du 24 mai 2019 à hauteur de 366 355 euros.

L'association a fait appel de cette décision. A ce titre, l'association n'est tenue pour l'heure qu'au paiement d'une mesure d'exécution provisoire de droit à hauteur de 9 mois de salaire, soit une somme inférieure à 60 000 euros (hors charges sociales). A ce jour, la salarié n'a pas demandé l'exécution de ce jugement.

Pour autant, la provision pour risque constituée fin décembre 2017 à hauteur de 55 000 euros et figurant dans les comptes au 31 décembre 2019 en lien avec ce litige aurait dû être ajustée selon le principe comptable de prudence à hauteur de 366 355 euros.

Dans notre rapport du 11 juillet 2019 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, nous avons formulé une réserve en raison de l'absence d'ajustement de cette provision compte tenu de la connaissance de cet évènement avant l'arrêté des comptes de l'exercice précédent.

En conséquence, les fonds propres à l'ouverture de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont surévalués d'un montant de 311 355 euros et le résultat de l'exercice précédent est affecté à hauteur du même montant des incidences de cette évaluation.

Au 31 décembre 2019, il existe toujours une incertitude sur l'issue de ce litige et le montant définitif de la condamnation. L'incidence sur les fonds propres de clôture s'élève à la somme de 311 355 euros.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les principes comptables suivis : rappelés dans l'annexe, nous avons pu apprécier leur caractère approprié ainsi que leur correcte application.

Les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes : l'exercice sous examen n'a pas donné lieu à des estimations comptables significatives.

La présentation d'ensemble des comptes : les informations figurant dans les états annuels contribuent de manière satisfaisante à la présentation d'une image fidèle de l'association au 31 décembre 2019.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

À l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 2 octobre 2020

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Carrobé', written over a horizontal line.

Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Frédéric Carrobé

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	59 989	32 986	27 002	6 462
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	43 452	43 452		
Installations techniques, mat. et outillage indus.	62 912	60 258	2 654	(4)	
Autres immobilisations corporelles	209 600	166 176	43 424	45 979	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	884		884	884	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 050		2 050	5 628	
	TOTAL (I)	378 887	302 872	76 015	58 950
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes					
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés	5 432		5 432		
Autres créances	1 379 733		1 379 733	374 839	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	183 993		183 993	766 188	
Charges constatées d'avance	7 729		7 729	20 799	
	TOTAL (II)	1 576 888		1 576 888	1 161 826
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 955 774	302 872	1 652 902	1 220 776
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			2 050	5 628	
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	407 760	479 273
	Résultat de l'exercice	(95 667)	(71 513)
	Total des fonds propres	312 093	407 760
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	312 093	407 760	
Provisions	Provisions pour risques	255 000	155 000
	Provisions pour charges		
Total des provisions	255 000	155 000	
Fonds dédiés	Aux fondations abritées		
	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	845 423	458 447
	Dettes fiscales et sociales	166 624	127 960
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	73 762	71 609	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	1 085 809	658 016	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	1 652 902	1 220 776	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(95 667,04)	(71 513,12)	
(1) Dont à moins d'un an	1 085 809	658 016	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
531 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Compte de Résultat 1/2

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

		12 mois	12 mois
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	Ventes de marchandises		2 672
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)	333 524	442 422
	Montant net du chiffre d'affaires	333 524	445 094
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	3 062 657	3 237 113
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires	112 513	108 206
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		8 160
	Autres produits		
	Total des produits de fonctionnement	3 508 694	3 798 573
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	2 032 831	2 240 042
	Impôts, taxes et versements assimilés	21 310	27 667
	Salaires et traitements	1 006 962	1 039 230
	Charges sociales	384 293	415 085
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	8 367	4 719
Dotation aux provisions	100 000	100 000	
Autres charges	54 193	42 678	
	Total des charges de fonctionnement	3 607 956	3 869 421
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT		(99 262)	(70 848)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT		(99 262)	(70 848)
Opéra. comm.	Excédent attribué ou insuffisance transférée Insuffisance supportée ou excédent transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 511 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr SIRET: 332 835 131 00075 - APE: 6920Z	
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux dépréciations Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		1 923
	Total des charges financières		1 923
RESULTAT FINANCIER			(1 923)
RESULTAT COURANT		(99 262)	(72 771)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	9 267	3 125
	Total des produits exceptionnels	9 267	3 125
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 672	1 867
	Total des charges exceptionnelles	5 672	1 867
RESULTAT EXCEPTIONNEL		3 595	1 258
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICIAIRES (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		3 517 961	3 801 699
TOTAL DES CHARGES		3 613 628	3 873 212
EXCÉDENT ou DÉFICIT		(95 667)	(71 513)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		PRODUITS	CHARGES
Bénévolat Prestations en nature Dons en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 652 902 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 3 517 961 euros et un total charges de 3 613 628 euros, dégageant ainsi un résultat de -95 667 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2019 et finit le 31/12/2019.

Il a une durée de 12 mois.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis dans le respect des dispositions du règlement ANC N°2018-01 du 20/04/2018 relatif au Plan Comptable Général qui vient modifier le règlement de l'ANC N°2014-03 du 05/06/2014 relatif au Plan Comptable Général et du règlement 99-01 du CRC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

EVENEMENTS POST CLOTURE - COVID 19

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L'association a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Information au titre de l'impact du covid-19 sur l'activité de l'Association postérieurement à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire a un impact significatif puisqu'elle conduit à l'annulation de l'activité principale de l'Association à savoir produire des concerts en juillet, mais elle n'aura vraisemblablement pas d'impact financier négatif en raison du maintien des financements à hauteur des dépenses engagées en 2020.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

FAITS MARQUANTS

Provision pour litige - prud'homme

Un litige qui nous oppose à un ancien salarié a été provisionné sur l'exercice 2017 pour 55 000 euros selon l'estimation du risque par notre conseil.

Le jugement du Conseil de prud'hommes du 24 mai 2019 est défavorable à l'Association qui a fait appel de cette décision. Une audience d'incident est fixée au 10 septembre 2020.

L'association reste confiante sur le jugement en appel, notamment concernant l'absence de requalification du contrat en CDI à temps complet.

Pour ces motifs et sur la base des informations disponibles à ce jour, il existe toujours une incertitude sur l'issue de ce litige. Ainsi, la provision pour risque comptabilisée à la clôture 2017 a été maintenue dans les comptes au 31 décembre 2019.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les costumes et décors de spectacles reprogrammés sont immobilisés et font l'objet d'amortissement.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les immobilisations sont amorties de la manière suivante :

Catégorie	Durée d'amortissement	Mode
Logiciels, site internet	de 3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	de 2 à 3 ans	Linéaire
Mobiliers	de 3 à 10 ans	Linéaire
Matériel divers et décors	de 3 à 8 ans	Linéaire
Installations générales, agencements	de 3 à 10 ans	Linéaire
Matériels de transports	de 3 à 4 ans	Linéaire

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	34 289		25 700			59 989
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 289		25 700			59 989
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	43 452					43 452
Instal technique, matériel outillage industriels	59 602		3 310			62 912
Instal., agencement, aménagement divers	2 289		1			2 289
Matériel de transport	23 390					23 390
Matériel de bureau, informatique et mobilier	183 920					183 921
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	312 653		3 311			315 964
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	884					884
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	5 628		2 050		5 628	2 050
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 512		2 050		5 628	2 934
TOTAL	353 454		31 061		5 628	378 887

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassocies.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	27 826	5 160		32 986
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 826	5 160		32 986
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	43 452			43 452
Instal technique, matériel outillage industriels	59 606	652		60 258
Autres instal., agencement, aménagement divers	2 092	132		2 224
Matériel de transport	23 390			23 390
Matériel de bureau, mobilier	138 138	2 424		140 562
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	266 678	3 208		269 886
TOTAL	294 504	8 368		302 872

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassocies.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 050	2 050	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	5 432	5 432	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	546	546	
	Impôts sur les bénéfiques	55 559	55 559	
	Taxes sur la valeur ajoutée	160 967	160 967	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 162 661	1 162 661		
Charges constatées d'avance	7 729	7 729		
TOTAL DES CREANCES		1 394 944	1 394 944	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	845 423	845 423		
	Personnel et comptes rattachés	17 276	17 276		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55 853	55 853		
	Impôts sur les bénéfiques	8	8		
	Taxes sur la valeur ajoutée	90 379	90 379		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 106	3 106		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés					
Autres dettes	73 762	73 762			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		1 085 809	1 085 809		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	479 273		71 513	407 760
Résultat de l'exercice	(71 513)	71 513	95 667	(95 667)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	407 760	71 513	167 180	312 093

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	55 000			55 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	100 000	100 000		200 000	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		155 000	100 000		255 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		155 000	100 000		255 000

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		100 000		
--	--	---------	--	--

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Axis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 895 131 00076 - APE: 6920Z

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		7 729	7 729
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			7 729

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 55 axiomesaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2019
Total des Produits à recevoir		247 522
Autres créances clients		5 432
<i>Cltis-Factures à établir</i>	5 432	
Autres créances		242 090
<i>Frss-R.R.R. à obtenir</i>	241 545	
<i>ORG SOC. PDTS A RECEVOIR</i>	546	

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2019
Total des Charges à payer		81 498
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS FACTURES NON</i>	52 552	52 552
Dettes fiscales et sociales <i>DETTES PROVIS.P.CONGES A</i> <i>CH. SOCIALES / PROV. CONG</i>	17 276 8 539	25 815
Autres dettes <i>CHARGES A PAYER</i>	3 132	3 132

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 69 35 axiomeaudit@axiomeassocies.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe libre

Etat exprimé en euros

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER IMMOBILIE Arts - Bat. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Objet de l'association

L'objet de l'association consiste en l'organisation d'un festival d'été de musique sur Montpellier et la Région Occitanie.

Ventilation des subventions

<u>Répartition des subventions par financeur</u>	<u>Montant</u>
Région Occitanie	2 321 254
Montpellier Méditerranée Métropole	434 868
Radio France	152 115
Département de l'Hérault	78 355
Ville de Montpellier	58 766
TOTAL	3 045 357

Mise à disposition par Montpellier Méditerranée Métropole, la Ville de Montpellier, et Radio France

Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de Montpellier mettent gratuitement à disposition de notre association plusieurs lieux de concernats.

Radio France met à disposition les services de ses formations : Orchestre National, Orchestre Philharmonique, Choeur et Maîtrise, les services de recherche de la Bibliothèque Musicale, les services de la discothèque et les moyens des services de reprographie ainsi que la mise à disposition de bureaux équipés.

L'Epic du domaine d'O met à disposition plusieurs espaces scéniques du domaine d'O.

L'association Opéra et Orchestre National de Montpellier Occitanie met à disposition de l'Orchestre National de Montpellier Occitanie et l'OPéra Comédie de Montpellier.

L'option de comptabilisation de ces prestations n'a pas été retenue.

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Convention Montpellier Events/Festival Radio France Occitanie Montpellier

Par convention du 26 juin 2012, la société Montpellier Events confère à l'association un droit d'usage et de jouissance de locaux à usage de spectacles et de bureaux.

Cette convention d'une durée initiale de 4 ans, courant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2015, est renouvelable par tacite reconduction par période de 2 ans.

Après avoir été renouvelée par tacite reconduction pour une période de 2 ans qui a pris fin au 31 décembre 2017, cette convention a été renouvelée par la rédaction d'une nouvelle convention d'accueil le 20 mars 2018.

Cette nouvelle convention prévoit l'application de l'ensemble des articles de la convention initiale du 26 juin 2012 ainsi que ces avenants, à l'exception des stipulations concernant le renouvellement par tacite reconduction qui ne pourra avoir lieu. Le terme de la convention du 20 mars 2018 a été fixé au 31 décembre 2018 puis prorogée jusqu'au 31.12.2019.

A noter que cette convention n'a pas été signée par l'Association Festival Radio France Occitanie Montpellier.

Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs de l'association sur l'exercice 2019.

La rémunération brute des trois plus hauts cadres salariés s'élève pour l'exercice 2019 à 188 940 euros.

Engagements en matières de pensions et retraites

A la clôture de l'exercice les engagements de retraites sont évalués à 69 775 euros. Ces engagements ne sont pas comptabilisés.

L'association a souscrit sur l'exercice 2014 un contrat d'assurance collective sur la vie régi par le code des assurances en vue de l'externalisation partielle de son passif social au titre des indemnités de fin de carrière selon les dispositions fiscales et sociales en vigueur.

Au 31 décembre 2019, le montant du contrat s'élève à 57 721.97 €.

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 355 131 00076 - APE: 6920Z